

LA ROCHELLE – LAGORD

05 46 67 27 22
lagord@steco.fr

POITIERS

05 49 58 05 05
poitiers@steco.fr

PARIS

01 43 27 10 01
paris@steco.fr

BORDEAUX – GRADIGNAN

05 56 89 84 84
gradignan@steco.fr

LA FLOTTE EN RÉ

05 46 09 50 02
laflotte@steco.fr

ROCHEFORT

05 46 87 08 54
rochefort@steco.fr

LES HERBIERS

02 51 91 04 97
lesherbiers@steco.fr

FONTENAY-LE-COMTE

02 51 69 04 44
fontenay@steco.fr

CHOLET

02 41 58 63 20
cholet@steco.fr

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE
DE LA LIGUE NATIONALE
CONTRE LE CANCER
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
203 route de Gençay
86280 SAINT BENOIT**

**Rapport du commissaire aux comptes
Sur les Comptes Annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021**



**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
203 route de Gençay
86280 SAINT-BENOIT

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de l'Association « Comité Départemental de la Vienne de la Ligue Nationale contre le Cancer »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association du « COMITE DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER » relatifs à l'exercice clos le le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes annuels de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous nous sommes plus particulièrement attachés à vérifier la sincérité des données chiffrées présentées dans le compte de résultat par origine et destination (CROD) et dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER).

Estimations comptables :

- Le poste « Disponibilités » totalise 516 210 € et représente 90 % de l'actif net du bilan. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier la sincérité des positions comptables à la clôture de l'exercice, par recoupement avec les éléments probants transmis par les partenaires financiers du Comité ;
- Le poste « Aides financières » du compte de résultat s'élève à 199 067 € soit plus de 39 % des charges de l'exercice. Nos diligences ont visé à s'assurer que l'ensemble des subventions et aides financières allouées par votre Comité au titre de l'exercice ont été préalablement décidées par le Conseil d'administration de l'association ;



Enfin, de façon plus générale, nous nous sommes assurés du correct fonctionnement de votre association quant à la mise en œuvre des orientations données par la commission sociale et validées par votre Conseil d'Administration.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, le 31 mars 2022

Pour HSF AUDIT

Pascal DEL'HOMME

Gérant

Commissaire aux Comptes

BILAN
2021

Actif	brut	amortissements & provisions	2021 net	2 020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages ind.	17 227	13 737	3 491	4 406
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)				
Autres titres immobilisés	15 015		15 015	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 000
ACTIF IMMOBILISE => TOTAL I	33 242	13 737	19 506	5 421
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES, ACOMPTES / COMMANDES				
CREANCES				
Créances usagers et comptes rattachés	200		200	738
Autres créances	36 553		36 553	23 321
Legs et donations en cours de réalisation				
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	516 210		516 210	506 185
Charges constatées d'avance	677		677	847
ACTIF CIRCULANT => TOTAL II	553 640		553 640	531 091
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL ACTIF	586 882	13 737	573 146	536 512
ENGAGEMENTS RECUS				
LEGS NETS A REALISER				
Legs				
Assurance-vie				



BILAN
2021

Passif	2021	2020
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	192 927	192 927
Réserves pour projet de l'entité	243 038	255 697
Autres réserves		
Report à nouveau	2 892	2 892
Excédent ou déficit de l'exercice	32 309	-12 660
Situation nette (sous-total)	471 167	438 857
Fonds propres consommables		
Fonds associatif avec droit de reprise legs et donations		
Fonds associatifs résultat/contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES => TOTAL I	471 167	438 857
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	15 000	
Fonds dédiés/ subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés/ sur autres ressources		
FONDS REPORTES ET DEDIES => TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	16 778	14 970
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES => TOTAL III	16 778	14 970
Emprunts et dettes financières		
Emprunts et obligations convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 935	45 021
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	14 028	12 269
Dettes fiscales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 239	25 396
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES => TOTAL IV	70 202	82 686
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	558 146	536 512



COMPTE DE RESULTAT
2021

Compte de Résultat	2021	2020
Cotisations	26 792	27 288
Ventes de biens et services	54 846	22 561
Ventes de biens et marchandises	21 266	7 581
- dont ventes et dons en nature		
Ventes de prestations de service	33 580	14 980
- dont parrainages		
Concours publics et subventions d'exploitation	34 636	28 737
Versements des fondateurs		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	320 810	278 780
Mécénats	7 500	6 937
Legs, donations et assurances-vie	46 538	23 405
Contributions financières reçues	29 347	
Reprises s/amort., dépréciations, provisions et transf. charges	16 850	16 670
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 801	1 000
PRODUITS D'EXPLOITATION	539 120	405 378
Achats de marchandises	10 618	1 216
Variation de stock de marchandises		
Autres achats et charges externes	156 091	132 343
Achats d'études et de prestations de services		
Autres achats		
Aides financières	202 319	166 898
Services extérieurs		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 425	2 390
Salaires et traitements	67 934	63 494
Charges sociales	26 238	24 858
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 723	1 425
Reports en fonds dédiés	15 000	
Autres charges d'exploitation	24 573	26 950
CHARGES D'EXPLOITATION	507 921	419 573
RESULTAT D'EXPLOITATION	31 199	-14 195
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	684	794
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
PRODUITS FINANCIERS	684	794
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements		
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	684	794



COMPTE DE RESULTAT
2021

Compte de Résultat (suite)	2021	2020
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	31 883	-13 401
Sur opération de gestion	427	1 089
Sur opération de capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	427	1 089
Sur opération de gestion		348
Sur opération en capital		
Dotations amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	348
RESULTAT EXCEPTIONNEL	427	741
SOLDE DES RESSOURCES AFFECTEES		
Report de ressources non utilisées des ex/antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	540 231	407 261
TOTAL DES CHARGES	507 922	419 921
EXCEDENT OU DEFICIT	32 309	-12 660
Dons en nature		671
Prestations en nature	3 099	
Bénévolat	35 244	28 918
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	38 344	29 589
Secours en nature		671
Mises à disposition gratuite des biens		
Prestations en nature	3 099	
Personnel bénévole	35 244	28 918
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	38 344	29 589
Non affectés		



1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;



- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- L'association a reçu des legs à hauteur de 46 538 € sur l'exercice 2021.
- Un fonds d'urgence a été versé à la Ligue contre le cancer de la Vienne de 15 000 € en fin d'année 2021. Cette somme a été portée en fonds dédiés.



2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Preamble

L'exercice clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.



3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	Virement de poste à poste	B	C	D
	Début Exercice		Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	17 227				17 227
Immobilisations financières	1 015	15 000			16 015
Total	18 242		0	0	33 242

3.1.2.1 Détail des colonnes

Rubriques	Virement de poste à poste
Immobilisations financières	15 000
→Autres titres immobilisés	15 000
Parts sociales banque	
Total	15 000



3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	12 821	915		13 737
Amort.Immobilisations financières				
Total	12 821	915	0	13 737

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Virement de poste à poste	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	15	15 000			15 015
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total	15	15 000	0	0	15 015

Le cas échéant, les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.



3.1.6 Stocks

Le cas échéant, les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.7 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	200	200	
→ Autres Créances	11 277	11 277	
→ Créances reçues par legs ou donations	25 276	25 276	
→ Charges constatées d'avance	678	678	
Total	38 431	38 431	0

3.1.8 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2021	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2021
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0



3.1.9 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2021	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	152 501	
Livrets et comptes épargne	363 709	684
Comptes à terme		
Total	516 210	684

3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Fournisseurs débiteurs		
→ AAR - Avoir à recevoir	0	494
Créances clients et comptes rattachés		
→ FAE - Facture à établir	0	738
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
Autres créances		
→ Ventes	3 443	163
Disponibilités		
→ Intérêts courus à recevoir	0	24
Total	3 443	1 420

3.1.11 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
RSI	432	432
SFERE	246	212
ABONNEMENT TELEPHONE		10
LOC COPIEUR		193
Total	678	847



3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2021	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2021
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
→ Réserves statutaires ou contractuelles	192 927							192 927
→ Réserves pour projet de l'entité	255 698	-12 660						243 038
Report à nouveau	2 892							2 892
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 660	12 660		32 309				32 309
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	438 867	0	0	32 309	0	0	0	471 166



3.2.2 Provisions pour risques et charges

3.2.2.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques → Provisions pour litiges → Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges → Provisions pour charges sur legs ou donations → Provisions pour entretien des tombes sur legs → Provisions pour indemnités de départ en retraite	14 970	1 808	0	16 778
Total	14 970	1 808	0	16 778

3.2.2.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul résulte de l'évaluation actuarielle, selon les hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié,
- Table de mortalité INSEE 2016-2018,
- Turn over : Faible,
- Taux de progression des salaires 1 % constant,
- Taux d'actualisation 1 %,
- Taux de charges sociales : 45 % pour les cadres et 40 % pour les non-cadres.

3.2.3 Dettes

3.2.3.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit : → à 1 an au maximum à l'origine → à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 935	42 935		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	14 028	14 028		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	13 239	13 239		
Produits constatés d'avance				
Total	70 202	70 202	-	-



3.2.3.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Dettes fiscales :	0	0
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	14 028	12 269
→ Urssaf/ Pôle emploi	2 193	2 371
→ Caisse de retraite	823	859
→ Caisse de prévoyance	622	656
→ Organismes sociaux autres charges à payer	942	1 046
→ Dettes congés à payer	6 176	4 736
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	3 106	2 434
→ Prélèvement à la source	166	169
Total	14 028	12 269

3.2.4 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	40 806	39 484
→ FNP - CAC	4 710	4 700
→ FNP - EC	2 599	5 088
→ FNP - Electricité	595	548
→ FNP - Autres	588	200
→ FNP - Siège	32 314	28 948
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
Dettes des legs et donations :	0	0
Autres dettes :	13 239	24 996
→ Frais de bénévoles	0	95
→ Frais de recherche	12 993	24 901
→ Autres	247	
Total	54 045	64 480



4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.
Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	7543115/755201	45 205
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	7543205/755201	1 333
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	77540000	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	78164000	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	78910000	
TOTAL		46 538

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754000	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	68164000	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891000	
TOTAL		0

SOLDE DE LA RUBRIQUE		46 538
-----------------------------	--	---------------

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.



4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Redevances droits d'auteur	1 800	1 000
→ Ventes de marchandises liées aux manifestations	21 256	7 581
→ Prestations de service/Manifestations	33 580	14 980
→ Dons associations	3 507	
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Produits financiers	684	793
Total	60 827	24 354
→ Legs, assurance vie	46 538	
Total	107 365	24 354

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers	15 213	16 604
→ Refacturation signalétique et webinaire	1 637	
→ Refacturation repas		66
→ Produits exceptionnels	427	1 089
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		



4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie par clé de répartition selon les surfaces utiles (à l'exclusion des dégagements, couloirs, sanitaires, archives et autres locaux) et fonction du temps



d'occupation respectif par mission. Cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2020.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Refacturation	TOTAL
Loyer	1 194	68	9 502	10 844	21 608
Assurance	173	10	1 383		1 566
Electricité et eau	105	6	758	1 758	2 627
Téléphone	89	4	3 720		3 813
Affranchissement			6 285		6 285
Taxe foncière	77	4	616	697	1 394
Nettoyage locaux	162	10	831	1 467	2 470
Autres				445	445
Total	1 800	102	23 095	15 211	40 208

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Actions pour les malades	21 414	10 375
Actions d'information, de prévention et de dépistage	25 152	16 258
Actions de formation		
Actions de recherche	3 179	1 463
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)	44 427	60 255
Total	94 172	88 351

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2021	2020
Actions pour les malades	99 893	67 791
Actions d'information, prévention, dépistage	42 077	25 235
Actions de formation	245	504
Actions de recherche	169 421	146 141
Actions autres	3 515	1 103
Total	315 151	240 774
Versement à d'autres organismes	2021	2020
Actions pour les malades	2 452	1 000
Actions d'information, prévention, dépistage		500
Actions de formation		
Actions de recherche	158 972	130 606
Actions autres		
Total	161 424	132 106

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;



- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2021	2020
Frais d'information et de communication	177	3 154
Frais de gestion :	78 411	91 119
Frais formation administrative		
Impôts et taxes	2 424	2 390
Cotisation statutaire 10%	24 495	26 698
Charges financières		
Dotation aux amortissements	915	683
Charges exceptionnelles	2	348
Total	106 424	124 391

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.



Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2021	2020
Bénévolat	SMIC x 1,5	35 244	28 918
Prestation	Tarif négocié	3 099	0
Autres - Dons en nature			671
Total		38 343	29 589

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses



4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Généralité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	407				10 211						10 618
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	50 102				55 032		50 957				156 091
Aides financières	40 595	16 1424			300						202 319
Impôts, taxes et versement assimilés	630						1 795				2 425
Salaires et traitements	35 738						32 196				67 934
Charges sociales	14 007						12 232				26 239
Dotations aux amortissements et dépréciations								915			915
Dotations aux provisions								1 808			1 808
Report en fonds dédiés									15 000		15 000
Autres charges	12 247				3 995		8 331				24 573
Charges financières											0
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices											0
TOTAL	153 726	16 1424	0	0	69 538	0	105 511	2 723	0	15 000	507 922



4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2021
Contrôle légal des comptes Autres missions	4 710
Total	4 710

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits exceptionnels		
→ Produits exceptionnels sur ex. antérieur	425	1 089
→ Autres produits exceptionnels	2	
Total	427	1 089
Charges exceptionnelles		
→ Charges exceptionnelles sur ex. antérieur		346
→ Autres charges exceptionnelles		2
Total	0	348



4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

086 - COMITÉ DE LA VIENNE	Décembre 2021	Décembre 2020
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	278 651	224 668
1.1 Réalisées en France	278 651	224 668
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	117 227	92 562
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé	60 941	50 685
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	42 077	24 734
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	245	505
Actions de société et politique de santé	1 015	1 103
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	10 449	15 535
Autres actions	2 500	
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>	161 424	132 106
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé	2 452	1 000
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		500
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	158 972	130 606
<i>Programmes nationaux</i>	69 972	44 106
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>	89 000	86 500
1.2 Réalisées à l'étranger		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	68 639	54 014
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	68 639	54 014
Frais d'appel de dons	45 900	47 269
Frais traitements des dons	9 450	3 632
Achats pour manifestations et ventes	13 289	3 113
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	74 955	111 413
3.1 Frais d'information et de communication	177	3 154
Frais d'information et de communication externe	177	3 154
3.2 Frais de fonctionnement	73 863	107 576
Frais de gestion	63 741	97 274
Formation administrative		
Impôts et taxes	1 794	2 025
Cotisation statutaire 10%	8 328	8 276
3.3 Autres charges	915	683
Charges financières		
Dotations aux amortissements	915	683
Charges exceptionnelles		
TOTAL DES EMPLOIS	422 245	390 094
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 808	742
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	38 424	
TOTAL	462 477	390 836

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	10 092	9 132
<i>Réalisées en France</i>	10 092	9 132
<i>Réalisées à l'étranger</i>		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	13 160	8 281
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	15 091	12 176
TOTAL	38 344	29 589

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		



086 - COMITÉ DE LA VIENNE	Décembre 2021	Décembre 2020
RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-462 477	-360 765
1.1 Cotisations sans contrepartie	-26 792	-27 288
1.2 Dons, legs et mécénat	-328 310	-309 123
Dons manuels non affectés	-315 270	-278 112
Dons manuels affectés	-5 540	-669
Legs, donations et assurances-vie non affectés		-23 405
Legs et autres libéralités affectés		
Mécénat	-7 500	-6 937
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-107 375	-24 354
Manifestations	-53 777	-19 631
Ventes (dont abonnement à vivre)	-1 069	-2 660
Prestations et autres ventes		-270
Activités de récupération		
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs	-1 800	-1 000
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		
Autres produits affectés		
Produits financiers	-684	-794
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-50 045	
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES	-462 477	-360 765
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-30 071
TOTAL	-462 477	-390 836
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	417 859	447 248
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	38 424	-30 071
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	915	683
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	457 198	417 859
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-38 344	-29 589
Bénévolat	-35 244	-28 918
Prestations en nature	-3 099	
Dons en nature		-671
TOTAL	-38 344	-29 589



4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009.

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brutes	Dotations à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
	Total						

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.



5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	16	128	0,08	2 012
Bénévoles "administratifs" comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	8	832	0,51	13 079
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... Information dans le domaine de l'éducation à la santé, du dépistage, Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	19 16	642 640	0,39 0,39	10 092 10 061
Total	59	2 242	1,36	35 244

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,72 €(nbre heure équivalent temps plein x 15,72 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	2	3 224	1,77
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	2	3 224	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	4 150
6257 - Réceptions	Restauration	0
Total		4 150



Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 3 349 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

